

Les lecteurs sont priés de se reporter à la mise en garde à l'égard des déclarations prospectives et des mesures financières non définies par les IFRS à la fin du présent communiqué. Non destiné à des fins de distribution à des services de fil de presse ni à des fins de diffusion aux États-Unis.

Great-West Lifeco fait le point sur la transaction concernant Irish Life

WINNIPEG, le 16 juillet 2013..... Aujourd'hui, la Cour suprême d'Irlande a rejeté l'appel d'une demande d'injonction intentée par certains actionnaires minoritaires de permanent tsb Group Holdings plc (anciennement Irish Life & Permanent Group Holdings plc) concernant la vente par le ministre des Finances d'Irlande de Irish Life Group à Canada Life Limited.

Great-West Lifeco Inc. entend conclure l'achat de Irish Life rapidement.

Great-West Lifeco Inc. (TSX : GWO) est une société de portefeuille internationale de services financiers qui détient des participations dans les secteurs de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie, des services de retraite et d'investissement, de la gestion de placements et de la réassurance. Great-West Lifeco exécute ses activités au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie par l'intermédiaire de la Great-West, de la London Life, de la Canada-Vie, de Great-West Financial et de Putnam Investments. Great-West Lifeco et ses compagnies gèrent un actif de 582 milliards de dollars* et sont membres du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power.

**Actif au 31 mars 2013*

Non destiné à des fins de distribution à des services de fil de presse ni à des fins de diffusion aux États-Unis.

Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

Le présent communiqué renferme certaines déclarations prospectives visant Great-West Lifeco, y compris ses activités commerciales, ses stratégies ainsi que sa performance et sa situation financières prévues. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, ou comprennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « espérer », « croire », « estimer », d'autres expressions semblables ainsi que les formes négatives de ces termes. Par ailleurs, toute déclaration à l'égard de la performance financière future (y compris les produits, le résultat ou les taux de croissance), des stratégies ou perspectives commerciales courantes et des mesures futures que pourrait prendre Great-West Lifeco, notamment les déclarations qu'elle pourrait faire à l'égard des avantages qu'elle prévoit retirer des acquisitions ou des dessaisissements, constitue également une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prévisions et des projections à l'égard d'événements futurs qui étaient courantes au moment des déclarations et sont, de par leur nature, assujetties, entre autres, à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses concernant Great-West Lifeco, à des facteurs économiques et au secteur des services financiers dans son ensemble, y compris le secteur de l'assurance et des fonds communs de placement.

Les facteurs importants ou les hypothèses dont il a été tenu compte dans la formulation des présentes déclarations prospectives comprennent l'hypothèse que les conditions économiques et commerciales influant sur les activités respectives de Great-West Lifeco et de Irish Life se maintiendront en grande partie sous leur forme actuelle, et notamment pour ce qui est des conditions de l'industrie, des niveaux généraux de l'activité économique, des prix courants à l'égard des produits fournis, de la concurrence, du maintien et de la disponibilité du personnel et des tiers fournisseurs de services, des lois et règlements régionaux et internationaux, des taux de change, des taux d'intérêt, de l'inflation et des impôts, et qu'il n'y aura pas de changements importants imprévus dans les installations, les relations avec la clientèle et le personnel, et les accords de crédit de Great-West Lifeco ou de Irish Life. Ces déclarations ne garantissent pas la performance financière future. En fait, les événements et les résultats réels pourraient s'avérer sensiblement différents de ceux qui sont énoncés ou prévus dans les déclarations prospectives de Great-West Lifeco en raison, mais sans s'y limiter, d'importants facteurs comme le niveau des souscriptions, les primes reçues, les honoraires, les charges, les résultats au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les taux de déchéance, les impôts, les conditions générales économiques, politiques et des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les changements au plan de la réglementation gouvernementale, les changements liés aux méthodes comptables et l'incidence de l'application de modifications de méthodes comptables futures, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues, les catastrophes et la capacité de Great-West Lifeco d'effectuer des opérations stratégiques et d'intégrer les entreprises acquises. Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs importants précités n'est pas exhaustive et qu'il existe d'autres facteurs, y compris ceux figurant aux rubriques Gestion du risque et pratiques relatives au contrôle et Sommaire des estimations comptables critiques du rapport de gestion annuel de 2012 de Great-West Lifeco ainsi que tous les facteurs mentionnés dans d'autres documents déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières, lesquels peuvent être consultés à l'adresse www.sedar.com. Le lecteur est également invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, et à ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. À moins que la loi applicable ne l'exige expressément, Great-West Lifeco n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

- fin -

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Marlene Klassen, ARP

Vice-présidente adjointe, Service des communications

204 946-7705